Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 82 (1955)

Heft: 9

Artikel: Les "Amis du patois vaudois" à Carrouge/Mézières

Autor: Molles, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-229567

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les « Amis du patois vaudois » à Carrouge/Mézières

Journée radieuse de mai ; un dimanche qui vous invitait davantage à la

flânerie qu'à siéger...

Mais, tel est l'attrait du « vieux pays et de son vieux langage » que l'assemblée générale de l'Association vaudoise des « Amis du patois » de ce dimanche 8 mai vit accourir, d'un peu partout, d'authentiques patoisants accompagnés de sympathisants nombreux. 200 personnes au bas mot emplissaient l'accueillante « Grande Salle » carrougeoise où M. A. Decollogny, président, et M. Maurice Chappuis — un patoisant carrougeois vrai de vrai — étaient heureux de recevoir et de saluer leurs hôtes.

Ce fut en tous points une « assemblée revêtue et de bonne tenue » qu'agrémenta, entre autres, le Chœur mixte de Carrouge, dirigé avec précision et

talent par M. Goy, instituteur.

Mais, hélas, l'obligation de mettre en page le Conteur pour le 15 mai ne nous permet pas d'entrer dans le détail de cette manifestation bien vaudoise. Nous y reviendrons en juin. Bornons-nous donc à donner, ici, quelques décisions administratives importantes prises làlhaut.

Les comptes

Sur rapport de M. Henri Nicolier, de La Forclaz, caissier, les comptes de l'Association bouclent, au 1^{er} mai, avec un actif de Fr. 851.02... On le voit, c'est à un centime près!

Nomination d'un membre du comité

M. Charles Montandon ayant quitté le canton pour des raisons professionnelles, s'est vu obligé de donner sa démission de membre du Comité cantonal, tout en continuant d'assurer la présidence du « Conseil des patoisants romands », poste où il nous est indispensable.

Il s'agissait donc de compléter le comité qui, statutairement, doit compter

sept membres.

Sur proposition de M. A. Decollogny et de ses collaborateurs, la candida-

ture de M. J. Chevalley fut soumise à l'assemblée.

Quelques membres, sans avoir rien contre cette candidature — car M. Chevalley est l'âme du futur Musée de la vie vaudoise qui, s'il est mis sous toit un jour, lui devra tout — eussent désiré que l'on profitât de cette vacance pour resserrer les liens qui se doivent absolument d'unir les « Amicales » à l'Association cantonale. Mais devant le refus de candidats d'« Amicales », l'assemblée décida d'élire M. Jacques Chevalley et le fit à l'unanimité, à mains levées.

Nous ne saurions que l'en féliciter.

Propositions individuelles

Aux propositions individuelles, M. Charles Montandon revient avec des modifications statutaires précises sur cette question majeure des relations entre « Amicales » et « Association cantonale ».

Ses propositions judicieuses exigeant une modification des statuts, M. A. Decollogny, président qui, lui aussi, désire résoudre au mieux ce problème en toute justice, pria l'interpellateur de faire ses propositions par écrit. Le comité y prêtera toute son attention.

R. Molles,